

Vu pour être annexé à la délibération du 07/04/2022
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à La Ferté-Gaucher,
Le Président,

ARRETE LE : 28/06/2018
APPROUVE LE : 07/04/2022



Légende

Contexte :

	Surfaces en eau
	Mare à protéger
	Élément remarquable
	Bâti pouvant faire l'objet d'un changement de destination
	Élément de patrimoine naturel à protéger (haie ...)
	Milieu d'intérêt écologique à protéger
	Espace boisé classé
	Secteur de protection de la ressource en eau
	Zone inondable
	Zone humide

	UA : Zone urbaine - Village et Replonges
	UB : Zone urbaine - Epinoche et Trou Bricard
	UL : Zone urbaine de loisirs
	UX : Zone urbaine d'activités économiques
	1AU : Zone à urbaniser à court terme - Vocation résidentielle
	2AUX : Zone à urbaniser à long terme - Vocation économique
	A : Zone agricole
	N : Zone naturelle

